

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre du **Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS)** en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : sgmcas.rgpd@sg.social.gouv.fr

Dénomination du traitement	Responsable de traitement et coresponsables	Finalité du traitement	Catégories de personnes concernées	Catégories de données collectées	Durées de conservation	Catégories de destinataires
Accédants au SI MRZOGT	SGMAS	Permettre une meilleure coordination des services compétents en matière de prise en charge administrative, judiciaire, médicale et socio-éducative des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes, en vue d'assurer leur protection et de prévenir leur engagement dans un processus de délinquance ou de radicalisation.	Les agents des ARS et du secrétariat général des ministères sociaux en charge de ce sujet, les mineurs de retour de zones	Données d'identification Vie personnelle Données relatives à la prise en charge du mineur Données relatives à la prise en charge judiciaire des parents	Les données et informations relatives aux personnes concernées sont conservées jusqu'à la date à laquelle les mineurs acquièrent leur majorité.	Service interne qui traite les données Les ARS Les destinataires visés à l'article 5 du décret n° 2023-255 du 6 avril 2023
Activité d'animation et de gestion des dirigeants du réseau des DREETS/DDETS/DDETSPP	SGMAS	Activité d'animation et de gestion des dirigeants du réseau des DREETS/DDETS/DDETSPP Suivi des situations individuelles ; Accompagnement des parcours ; Recrutements par le pôle Travail/Solidarité	Agents des DREETS et de l'administration centrale, Directeurs et directeurs adjoints des DREETS et DDETS/DDETSPP	Données d'identification Vie professionnelle	Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.	Service interne qui traite les données Ministères de tutelle des politiques publiques des DREETS/DRIEETS et DDETS(PP)
Activité de gestion de l'encadrement supérieurs et des dirigeants des ministères sociaux - DESD	SGMAS - DESD	Activité de gestion de l'encadrement supérieurs et des dirigeants des ministères sociaux ; Suivi des situations individuelles ; Accompagnement des parcours ; Recrutements par la Délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant (DESD)	Cadres dirigeants et supérieurs des ministères sociaux	Données d'identification Vie professionnelle	Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.	Service interne qui traite les données

Animation et gestion du réseau des ARS	SGMAS	Activité de gestion de l'encadrement supérieurs et des dirigeants des ministères sociaux ; Organiser, coordonner et animer les relations entre le SGMAS/Santé-ARS et les ARS. Assurer le pilotage national, la circulation d'informations et l'appui aux instances. Garantir la traçabilité de la participation aux instances nationales ARS. Collecter les informations nécessaires au suivi métier.	ARS, Agents ARS	Données d'identification Vie professionnelle	5 ans	Service interne qui traite les données
Baromètre laïcité des établissements de santé et médico sociaux	SGMAS	Permettre les échanges entre le référent laïcité des établissements santé et médico-sociaux et les agences régionales de santé territorialement compétentes pour améliorer la connaissance statistique des manquements à l'obligation de neutralité des agents publics constatés dans ces établissements.	Agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 et des agences régionales de santé	Données d'identification	1 an pour les données identifiantes.	Service interne qui traite les données
Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales des services d'appui de la Secrétaire générale des ministères sociaux	SGMAS	Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales	Hiérarchie, agents, Candidats	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Coordonnées bancaires	5 ans après le départ de l'agent.	Service interne qui traite les données
Gestion des habilitations d'accès au SNDS et SI mutualisés des ARS	SGMAS	Gestions des habilitations à accéder aux données du système national des données de santé relevant du secrétariat général des ministères sociaux	Les agents habilités relevant du secrétariat général des ministères sociaux ; les agents des ARS, des ministères sociaux, les acteurs de la santé, les chercheurs, les personnes habilités,	Données d'identification Vie professionnelle	Jusqu'à la fin de l'habilitation.	Service interne qui traite les données Partenaires : CNAM – Caisse nationale d'assurance maladie, PDS - Plateforme des données de santé - Health data Hub

Témoignages CIIVISE	SGMAS	"Témoignages CIIVISE" a pour finalité le recueil de témoignages volontaires de victimes d'inceste et autres violences sexuelles pendant leur minorité, ou de tiers souhaitant en témoigner, notamment à l'occasion d'une campagne d'appel à témoignages, en vue d'établir les faits, de fournir un accompagnement et une orientation, de comprendre et de prévenir, de permettre une analyse par les organismes de recherche et, de manière générale, d'améliorer la connaissance de l'inceste et des violences sexuelles faites aux enfants.	Toute personne majeure concernée, soit comme victime, soit comme témoin, d'inceste et autres violences sexuelles pendant la minorité peut témoigner	Données d'identification Vie professionnelle Données concernant la santé Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle Toutes données pertinentes en lien avec le témoignage	Les données sont conservées en base active pour la durée des travaux de la CIIVISE sans que cette durée puisse excéder cinq ans après leur collecte, puis détruites.	Ont accès aux données du registre « Témoignages CIIVISE » 1° Les membres et rapporteurs de la CIIVISE ; 2° Les organismes de recherche et les chercheurs ayant conclu un contrat avec la direction générale de la cohésion sociale 3° Les témoignages peuvent, sous réserve de l'accord du déclarant victime être publiés sur le site internet de la CIIVISE après pseudonymisation.
---------------------	-------	---	---	---	--	---

Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)